



Services aux publics : des temps d'accès plus longs aux confins des départements néo-aquitains

En Nouvelle-Aquitaine, la population se situe en moyenne à moins de huit minutes du panier regroupant les services aux publics les plus courants. Si les temps d'accès sont très courts pour la population des zones urbaines et du proche périurbain, ils s'allongent aux confins des départements. Les personnes de 65 ans ou plus, très présentes dans ces zones, sont plus particulièrement concernées par cet éloignement.

Jean-Pierre Ferret (Insee)

Favoriser l'accès aux services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population est une préoccupation des politiques d'aménagement du territoire. L'offre en matière de services relevant de structures publiques ou semi-publiques constitue ainsi un enjeu spécifique, et se situe au cœur des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics.

Services aux publics : une offre plus diffuse dans les territoires peu denses ou autour des grands pôles urbains

En Nouvelle-Aquitaine, seuls 8 bassins de vie sur près de 250 (*définitions*) disposent d'au moins 30 des 37 équipements du panier « services aux publics » (*définitions*). Ils s'organisent autour des chefs-lieux de département les plus peuplés (*figure 1*). 15 bassins accueillant entre 20 et 30 équipements du panier sont structurés autour des autres chefs-lieux de département ainsi que de villes importantes comme Brive-la-Gaillarde, Dax, Libourne, Bergerac ou Bayonne.

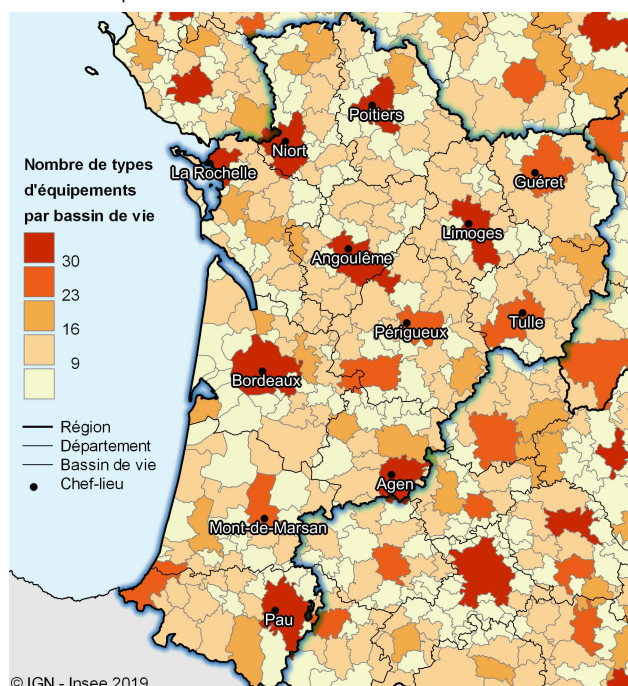
À l'inverse, une majorité de bassins de vie (145 sur 245) regroupent moins de 10 équipements du panier « services publics ». Parmi les moins bien dotés, les petits bassins de Dolus d'Oléron (1 commune) et d'Ars-en-Ré (5 communes) peuvent bénéficier de bassins limitrophes mieux équipés. Dans certains espaces très peu denses, notamment en Lot-et-Garonne, l'offre apparaît plus diffuse.

Les équipements communs à ces bassins sont des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des relais de la Poste. Au-delà de ces trois services essentiels, les plus courants sont les collèges, la police ou la gendarmerie, les gares, les centres de finances publiques, le réseau Pôle emploi dans sa globalité et les maisons de santé. À l'opposé, les services les plus rares sont disponibles uniquement dans les bassins structurés autour de grandes unités urbaines et concernent les formations supérieures ou spécialisées, la justice et les maternités.

Dans la région, les bassins moins équipés se situent principalement dans des territoires peu denses comme en Charente, Lot-et-Garonne, Dordogne ou Creuse. Mais les bassins situés à la périphérie des grands pôles urbains, tels Bordeaux, Poitiers ou Limoges, affichent aussi une offre limitée. Ces bassins bénéficient cependant de la proximité de pôles très bien dotés.

Les bassins structurés autour des chefs-lieux de département sont les mieux pourvus en services aux publics

Nombre de types d'équipements des services aux publics dans les bassins de vie de Nouvelle-Aquitaine en 2018



© IGN - Insee 2019

Source : Insee, recensements de la population et BPE 2018

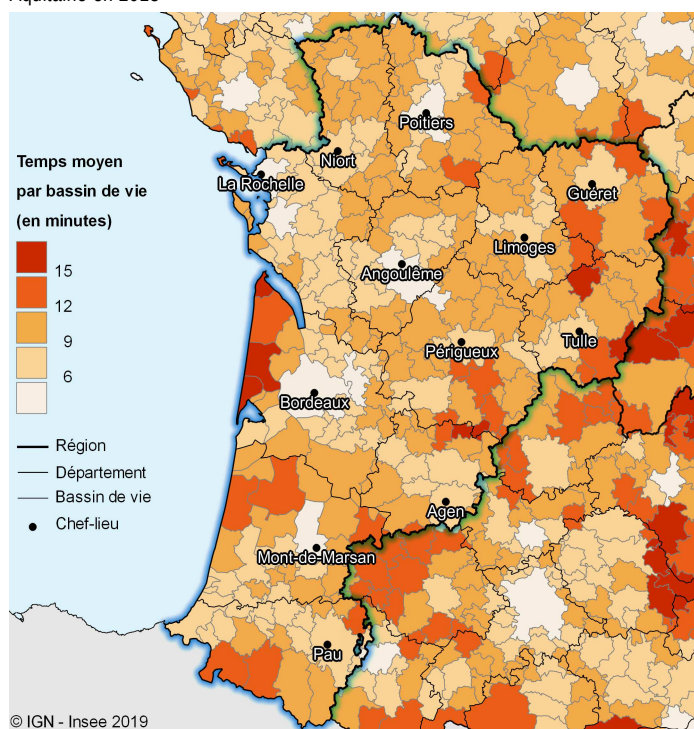
Des temps d'accès plus importants dans le rural à l'est de la région comme sur une partie du littoral

En moyenne, la population néo-aquitaine accède aux services aux publics en 7,6 minutes contre 6,7 minutes en France métropolitaine. Des régions comme l'Île-de-France ou les Hauts-de-France, plus denses et moins étendues, enregistrent des temps moyens d'accès inférieurs à 6 minutes.

En Nouvelle-Aquitaine, les habitants du bassin de Poitiers (31 communes) bénéficient de temps d'accès inférieurs à ceux du bassin de Bordeaux (77 communes) en raison d'une plus forte concentration des services et d'une circulation plus fluide, même en heure de pointe. La moyenne est de 5 à 6 minutes dans les bassins englobant Angoulême et La Rochelle, mais aussi pour des villes plus petites comme Libourne ou Rochefort qui profitent en partie des services offerts par Bordeaux ou La Rochelle (figure 2).

2 Services aux publics : des temps d'accès moyens rarement inférieurs à 6 minutes

Temps moyen d'accès aux services aux publics par bassin de vie de Nouvelle-Aquitaine en 2018



À l'opposé, la population des bassins de vie ruraux de Treignac (Corrèze) mais aussi des bassins littoraux de Lacanau, Soulac-sur-Mer ou Lège-Cap-Ferret réside, en moyenne, à plus de 15 minutes du panier « services aux publics ». Cependant, pour tous les bassins, le temps d'accès moyen n'excède jamais 17 minutes en Nouvelle-Aquitaine alors qu'il atteint 21 minutes dans certains bassins de l'Aveyron, par exemple.

Dans les espaces les moins denses, les temps d'accès moyens s'allongent sous l'effet conjugué d'une offre moins riche qu'ailleurs et de l'éloignement des grandes agglomérations qui intègrent des services très localisés. Certains bassins disposent pourtant d'une offre

relativement étoffée qui bénéficie aux territoires voisins. C'est notamment le cas de Nontron et Aubusson (14 équipements) ou Sarlat-la-Canéda (18 équipements). Cependant, les services manquants dans ces bassins sont souvent éloignés, pénalisant la moyenne de plusieurs minutes.

Les populations âgées plus éloignées des services aux publics

Les moins de 25 ans disposent de temps d'accès légèrement inférieurs à la moyenne régionale (7,2 au lieu de 7,6 minutes). En effet, ils résident plus souvent dans des bassins urbains ou périurbains, là où logent plus de familles avec enfants, ainsi que des étudiants. En revanche, les plus âgés mettent, en moyenne, près de 8 minutes pour accéder au panier de services. Ils résident en proportion davantage dans des bassins de vie ruraux éloignés des grandes villes : à l'intérieur des terres comme dans de nombreux bassins de la Creuse, de la Corrèze, du Lot-et-Garonne ou de la Dordogne et dans certains bassins littoraux de Gironde ou des Landes.

Une problématique qui ne se résume pas seulement aux temps d'accès

S'il permet d'identifier les territoires potentiellement les plus pénalisés, le calcul des temps d'accès ne saurait résumer à lui seul la mesure de l'accessibilité à ce panier des services aux publics. Les jours et heures d'ouverture de ces services, les moyens de transport utilisables sont aussi à prendre en compte, tout comme l'offre de services en ligne avec ses enjeux (couverture numérique, illectronisme). Les maisons de services aux publics (non intégrées dans le panier étudié ici) sont également une réponse possible avec une offre qui se développe. L'analyse nécessite aussi une prise en compte des caractéristiques socio-démographiques des territoires, qui peut dessiner des besoins différenciés par type de publics. ■

Définitions

Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est structuré par un pôle, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier minimum d'équipements intermédiaires.

Parmi les équipements définis dans la base permanente des équipements (BPE), ceux du panier « **services aux publics** » comprennent 37 des différents services de l'administration publique dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la justice, des finances, de la sécurité et de la santé ainsi que des services semi-publics comme les gares, le réseau Pôle Emploi, les services de la Poste, les maisons de santé et les maternités (liste complète en données complémentaires).

Méthodologie

Le temps moyen d'accès aux services correspond au temps, exprimé en minutes, pour un trajet réalisé en voiture en heures pleines. Chaque équipement du panier est pondéré par sa fréquence d'utilisation au niveau national. Chaque commune du bassin est pondérée par la taille de sa population. Ces temps d'accès ont un caractère théorique car tous les trajets ne se font pas en voiture et la circulation ainsi que le parking ne sont pas pris en compte. Ils permettent cependant d'appréhender des situations très diverses en matière d'accessibilité et d'enclavement des territoires.

Insee Nouvelle-Aquitaine

5, rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

ISSN : 2492-6957

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Algava E., Bloch K., Vallès V., « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.
- Dick A.-M., Ferret J.-P., « Une accessibilité aux équipements et services toute en nuances dans la Vienne », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 45, juillet 2017.
- Baltz V., « L'accessibilité aux services de la vie courante : un temps d'accès lié à la densité de population », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 02, janvier 2016.
- « Services d'utilité publique : le Limousin bien équipé, mais des temps d'accès variables dans le rural », *Focal Insee Limousin* n° 68, octobre 2010.

